



malentendu et d'intimidation en améliorant la prévisibilité des activités militaires et en imposant des contraintes aux forces armées. Elles exigeaient notamment :

- la diffusion d'information sur les forces armées;
- la notification préalable des activités militaires (exercices et manœuvres);
- la réduction des éléments menaçants des forces armées existantes.

Les principaux objectifs de la vérification du respect des engagements étaient le personnel, l'équipement lourd et certaines installations militaires. En conséquence, le système de vérification de l'accord devait permettre de détecter ou de contrôler certaines combinaisons minimales de personnel et/ou d'équipement.

Conception des éléments d'un système de vérification

La table ronde était essentiellement un exercice de simulation de deux jours. Le premier jour, il s'agissait de déterminer les impératifs techniques et opérationnels d'un système de vérification pour l'accord fictif.

Après une brève séance d'orientation, les participants ont bénéficié d'un exposé de M. Bobby Wolfe, directeur de programme à l'emploi de *E-Systems* (Division de Greenville). Société internationale d'électronique et d'avionique ayant son siège au Texas, *E-Systems* a assuré la conception et la mise en œuvre d'une grande partie du système mis en place dans le Sinaï pour vérifier le processus de désengagement entre l'Égypte et Israël après la guerre d'octobre 1973. M. Wolfe a présenté un exemple concret de la façon dont on vérifie un accord portant sur les forces conventionnelles, mettant en lumière les problèmes particuliers rencontrés et les solutions adoptées.

Une fois établis les éléments à observer, les groupes de travail ont été priés d'examiner les méthodes de vérification suivantes, de façon à déterminer celles qui pourraient être utilisées :

1. Inspection sur place par mise en demeure —

Cette méthode exige qu'une équipe technique soit transportée à bref délai (12 à 36 heures) en un lieu donné pour y effectuer une inspection.

2. Points d'entrée et de sortie —

Il s'agit de points convenus par lesquels doivent s'effectuer tous les mouvements de troupes. Afin de réduire la possibilité que les unités reviennent par petits groupes à leurs positions initiales, le contrôle des entrées et des sorties peut s'accompagner de moyens de télé-détection et de reconnaissance aérienne. Cette approche exige des techniques de collecte, de stockage et de transmission des données; il faut en outre assurer les communications, l'hébergement et la sécurité des équipes de contrôleurs.

3. Missions d'observation/de liaison —

C'est là le moyen de vérification pouvant être le moins coûteux et parfois aussi le plus efficace, selon la liberté de mouvement dont disposent les agents de liaison.

4. Contrôle des points d'accès —

Cette méthode se situe à mi-chemin entre l'inspection sur place et le contrôle par télé-détection. On l'utilise lorsque les inspecteurs ne sont pas autorisés à pénétrer à l'intérieur d'une base ou d'une usine mais peuvent contrôler les entrées et les sorties. Elle exige toutefois des techniques plus sophistiquées que certaines autres méthodes, car il faut prévoir des enceintes et des systèmes d'alarme à l'épreuve des effractions, des clôtures de sécurité et des contrôles des voies d'accès, ainsi que des moyens de communication et des mesures de sécurité.

5. Télé-détection in situ —

Dans cette approche, divers genres de détecteurs sont installés à proximité du site à surveiller, tandis que le personnel de contrôle est posté en un lieu éloigné. On a recours aux techniques suivantes :

- détecteurs de zone
- système d'alarme anti-intrusion
- capteurs à imagerie
- dispositifs de surveillance du trafic

Des matériels fiables et à l'épreuve des effractions revêtent ici une importance capitale.

6. Télé-détection aérienne/spatiale —

Les mécanismes de vérification utilisés à l'heure actuelle par les superpuissances

reposent essentiellement sur cette méthode. La conclusion d'un accord multilatéral exigeant le déploiement d'un troisième système de surveillance aérienne (c'est-à-dire autre que ceux des superpuissances) créerait d'importantes possibilités quant à la mise au point des techniques appropriées, à savoir : avions et/ou engins spatiaux de télé-détection, capteurs à imagerie, systèmes de détection/de discrimination des objectifs, de traitement/de transmission des images, de stockage et de rappel des données, et réseaux de communication.

Les participants disposaient de feuilles de travail spécialement conçues pour leur permettre d'étoffer les exigences techniques des méthodes de vérification qu'ils jugeaient appropriées compte tenu des éléments à observer. Ils devaient fournir des détails concernant les moyens de détection et autres équipements nécessaires, la transmission et le traitement des données, les capacités du Canada, les contraintes possibles, les contre-mesures éventuelles et les frais connexes.

La première journée s'est terminée par un dîner au cours duquel le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. James H. Taylor, s'adressant aux participants, a brièvement passé en revue les progrès récents dans le domaine du contrôle des armements, en s'attachant tout particulièrement à la question de la vérification.

Le deuxième jour, les participants ont élaboré un système de vérification à partir des divers éléments étudiés la veille.

Chaque groupe devait suivre les étapes suivantes :

- élaborer un système global de vérification (cheminement de l'information)
- établir la structure organisationnelle correspondante (diagramme fonctionnel)
- évaluer le genre et le nombre d'inter-venants requis
- évaluer le type et le nombre d'installations/d'équipements requis
- estimer les coûts nécessaires à
 - a) la mise en place du système
 - b) la maintenance et l'exploitation du système
- identifier les problèmes particuliers.